

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISTE

CHANGEMENTS MAJEURS AU PLAN D'URBANISME 2012

Le plan d'urbanisme et la réglementation adoptés en 2012, suite à des consultations publiques, traduisaient la vision des citoyens en matière de développement du territoire et les moyens mis de l'avant pour y parvenir. Ainsi, on retrouve dans ce plan, les priorités et orientations d'aménagement privilégiées, les stratégies d'intervention et la planification stratégique.

Ce plan se voulait un équilibre entre le développement, la protection de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Il répondait aux différentes opinions exprimées lors de la session d'information de juillet 2011, des audits stratégiques de février 2012, et des deux jours de consultations publiques en août 2012.

À la séance du 10 avril 2015, le conseil municipal adoptait un projet de règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en 2012, les règlements de zonage, de lotissement, de construction et des dérogations mineurs.

Nous croyons que les changements proposés sont majeurs et souvent à l'opposé des orientations du plan de 2012. D'un pari de développement durable garant de la protection de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens actuels, nous passerons à un déséquilibre entre le développement, la protection des lacs et forêts et le maintien du caractère champêtre de notre territoire.

À titre d'exemple:

- Dans douze (12) zones, on ajoute la possibilité de d'hébergement touristique soit : hôtel, motel, auberge, gîte de plus de 5 chambres, auberge de jeunesse et un ensemble d'au moins 2 maisonnettes touristiques (chalets, cabines, pavillon)
- Dans quatre (4) zones on ajoute la possibilité de 4 logements
- Des règlements facilitent l'implantation de bâtiments en copropriété et l'augmentation du nombre de quais par terrain

IMPORTANT

Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements d'urbanisme
se tiendra le **16 mai** à 9 hres
au 77 rue Hôtel-de-Ville, Chénéville

L'Association des propriétaires du Lac-Simon vous invite fortement à être présent à cette consultation afin de bien connaître les enjeux et conséquences des changements proposés et faire part de votre point de vue s'il y a lieu.

Vous retrouverez sur le site de la municipalité de Lac-Simon l'avis public de convocation et les modifications des règlements concernés.

Normalement cette consultation doit être suivie de la tenue d'un registre où vous pourrez, en apposant votre signature, exprimer votre désaccord avec les changements proposés.

Aucune date n'est encore annoncée pour la tenue du registre.

L'Association des propriétaires du Lac-Simon